



PLANCHE DÉSSINÉE LE : 29 JUILLET 2009
PLANCHE MISE À JOUR LE : 19 JUILLET 2010
Projeteur : Révision
Date de mise à jour :
Désignation du projeteur :

PLAN

1/2

Echelle : 1/10 000
CADASTRE (G.N.)
Sources : IGN CARTES 95
Étatement : 01/2010, dérivé avec le logiciel MAPINFO 5.5
et avec l'outil de traitement des données
Plan Numérique Départemental
Etat (jeu de données) : 2010

Maître d'Oeuvre

Direction Départementale
Des Territoires et de la Mer
du Nord

LEGENDE

- Commune de MERVILLE.
- A4 Servitude de Protection des Cours d'eau non domaniaux.
- A5 Canalisation Publique d'Eau Servitude de Protection des Conduites.
- I4 Servitude de Protection des Lignes Haute Tension
- I3 Servitude de Protection des Canalisations de Transport de Gaz.

Reglement de Sécurité des Ouvrages de Transport de Gaz combustible par Canalisation.
Arrêté du 04 Mai 2006

Bandes de Servitude: VOIR FICHE GRTGAZ EN ANNEXE

Classement des Canalisations:
A = Régions Désertiques ou Montagneuses
B1 = Secteurs d'une densité de logements et de locaux correspondant à une occupation équivalente supérieure à 4 calculée d'après la surface d'un carré mobile axé sur la canalisation de côté de 200 mètres, sans toutefois dépasser 40.
B2 = Secteurs situés à moins de 75 mètres d'un établissement recevant du public assujéti aux règles de protection contre les risques d'incendie et de panique ou d'un établissement rangé pour risque d'incendie ou d'explosion de la 1ère Classe des établissements dangereux.
C = Agglomérations, dès lors que la densité de logements est supérieure à 40.
Dans le cas d'espèce, la canalisation correspond à un emplacement classé en catégorie A et B.

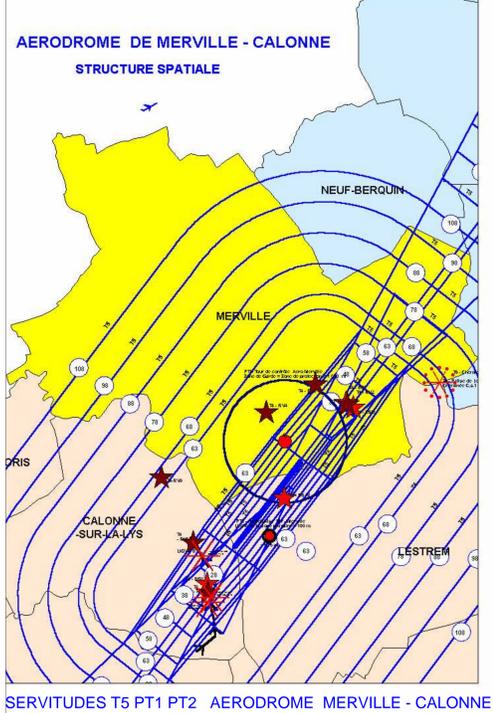
Canal Mobile Axé sur la Canalisation



- I1BIS Hydrocarbures Liquides Servitude de Protection des Pipe-Lines. Pipe-Line Cambrai - Dunkerque Raccordement Aérodrôme de Merville.
- EL3 Navigation Interieure Servitude de Halage et de Marchepied. Rivière de la Lys.
- EL7 Servitude d'Alignement.
- EL11 Accès aux routes express et déviations d'agglomérations Servitude d'interdiction d'accès.
- T5 Relations Aériennes Servitude de Dégradation. Aérodrôme de Merville - Calonne.
- PT1 Télécommunications Servitudes de Protection des Centres Hertziens contre les Perturbations Electromagnétiques. Stations Hertzienne Centre de Merville Les grands Purebeques Tour de contrôle aérodrome. PT1 - PT2 = 100m.
- PT2 Télécommunications Servitudes de Protection des Centres Hertziens contre les obstacles. Stations Hertzienne Centre de Merville Les grands Purebeques.
- PT2 Servitude de Protection des Faisceaux Hertziens contre les Obstacles. Dans la zone spéciale de dégagement délimitée par deux traits parallèles il est interdit en dehors des limites du Domaine de l'Etat tout dégagement de créer des obstacles fixes ou mobiles dont la partie la plus haute excède 20 mètres au dessus du niveau du sol ou l'altitude précisée ci-dessous par rapport au niveau de la mer.
LIAISON LENS - SAINT-OMER TRONQON CASSEL - LENS
ALTITUDE MAXI en M = 95 m.
- I5 Produits Chimiques - Protection des Conduites. Hydrogène ISBERGUES - ZEERUGGE
BANDS DE SERVITUDE DE 34 M DE PART ET D'AUTRE DE LA CANALISATION
A NOTER : Les Propriétaires ou leurs ayants droit doivent s'abstenir de tout fait de nature à nuire à la construction, au bon fonctionnement et à l'entretien de l'ouvrage et ne peuvent édifier aucune construction durable sur la bande de 5 mètres.
- T1 Servitude de Protection des Lignes Ferroviaires. Ligne : Aménables - Arcois

- INT1 Cimetière civil de MERVILLE
- INT2 Partie militaire située dans le cimetière civil

Art. R.123-14. Les Annexes comprennent à titre informatif, les Servitudes d'Utilité Publique soumises aux dispositions de l'Article L.126-1.



SERVITUDES T5 PT1 PT2 AERODROME MERVILLE - CALONNE

